



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER

Absents excusés : Caroline ORSAT LE FLOCH – Kawther EL MAADANI – Stéphanie HOUDAS – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents : Maëlys ROUX – Michel MIREUX

Pouvoirs :

Caroline ORSAT LE FLOCH a donné pouvoir à Christophe SARRE

Kawther EL MAADANI a donné pouvoir à Marion COULOMB

Stéphanie HOUDAS a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Ouidad ESSABI ABOUCHDAK a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Secrétaire de séance : Nicolas DUBREUIL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

42/26 – MODIFICATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération datée du 3 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation de commissions municipales ainsi qu'à la nomination de leurs membres. Ces commissions ont pour charge l'étude des questions soumises au Conseil municipal.

Afin de prendre en compte les évolutions dans la composition du Conseil municipal, il est proposé de modifier la composition desdites commissions municipales.

Le Maire est Président de droit de chaque commission.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°26/26 en date du 3 avril 2026 portant désignation des commissions municipales et nomination des membres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER la composition des commissions municipales suivantes et de désigner leurs membres comme suit :**
- **Commission finances, ressources humaines, commande publique et communication**
Membres : Francis RODRIGUES ; Robert FENNINGER ; Paul DOS SANTOS ; Jean-Luc INDIENNA ; Ouidad ESSABI ABOUCHDAK ; Jean-Louis FERRIER
- **Commission urbanisme et travaux**
Membres : Robert FENNINGER ; Paul DOS SANTOS ; Laetitia MAZINGUE ; Frédéric BARBIER ; Stéphanie HOUDAS ; Linda LOISEL ; Jean-Louis FERRIER
- **Commission jeunesse, petite enfance, éducation**
Membres : Marion COULOMB ; Jocelyn LANGER ; Stéphanie HOUDAS ; Maëlys ROUX ; Kawther EL MAADANI ; Michel MIREUX ; Catherine DEPONT ; Chahrazede BENKOU-NAVARRO ; Philippe RINGUET ; Nicolas DUBREUIL
- **Commission vie associative, sportive et culturelle**
Membres : Frédéric DELPY ; Marion COULOMB ; Caroline ORSAT LE FLOCH ; Jocelyn LANGER ; Laetitia MAZINGUE ; Jean-Luc INDIENNA ; Maëlys ROUX ; Nathalie TRUMEAU ; Francis RODRIGUES ; Ouidad ESSABI-ABOUCHEK ; Linda LOISEL

- **Commission solidarité, citoyenneté, santé**
Membres : Francis RODRIGUES ; Caroline ORSAT LE FLOCH ; Frédéric DELPY ;
Stéphanie HOUDAS ; Laetitia MAZINGUE ; Marion COULOMB ; Michel MIREUX ;
Catherine DEPONT ; Nathalie TRUMEAU ; Jean-Luc INDIENNA ; Kawther EL MAADANI ;
Philippe RINGUET ; Chahrazede BENKOU-NAVARRO

Fait à Semoy, le 11 mai 2026

Le président de séance,
Christophe SARRE
Maire



Le secrétaire de séance,
Nicolas DUBREUIL
Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : **18 MAI 2026**

Publication numérique le : **18 MAI 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification